

Époux ou Père

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Épouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

⁽¹⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

13 juillet 2010

à

12 heures 30
est né(e) ⁽²⁾ Nathis, Antoine

LEULLIER

(1^{re} partie

2nd partie

) ⁽³⁾

du sexe

masculin

CHAMPIGNY-SUR-MARNE
Val-de-Marne

(a)

reconnu(e) ⁽³⁾

le 16 juillet 2010 en
cette mairie.

par

son père

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

04 AVR. 2013

L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

⁽¹⁾ Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... »

⁽²⁾ Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non obtenu par une autorité française), la mention

maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... »

⁽³⁾ Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère », « par les père et mère ».

⁽⁴⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.